



Stéphane JOCK

**Stéphane JOCK**  
Président du Cos

Grégory BERTHOU  
Rapporteur

# Biens de consommation, **sport et tourisme**



La France demeure la première destination  
touristique mondiale. La normalisation  
volontaire est un levier d'action  
pour tendre vers un tourisme durable.

Le Cos s'investit tout particulièrement dans la circularité des produits et la consommation responsable.

« La normalisation volontaire relative à la sécurité des produits et des services, en appui à la réglementation, demeure la première priorité des travaux. En outre, le développement durable (climat, préservation des ressources planétaires, circularité, responsabilité sociétale) et l'impact du numérique (passeport numérique des produits, protection des données personnelles, développement de l'IA ou du e-commerce) montent en puissance et deviennent incontournables.

De plus en plus centrés sur l'expérience de consommation (parcours client, pratiquant, visiteur, citoyen), ces enjeux fondamentaux pour chacun des segments d'activité du Cos (biens de consommation, sports et loisirs, services aux particuliers et tourisme) se retrouvent autour d'un triptyque de valeurs : qualité, confiance et enchantement. »

Stéphane Jock, président du Cos

### Sujets émergents

Trois axes prioritaires couvrent les orientations stratégiques pour le Cos en 2025 :

- garantir la sécurité des produits et des services, y compris dans le cadre d'une économie circulaire ;
- mieux protéger et guider le consommateur (conception pour tous, information sincère...) et favoriser une consommation plus responsable ;
- encourager le recours à la normalisation pour diffuser les innovations technologiques et sociétales et répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux.

De manière opérationnelle, le Cos s'investit tout particulièrement dans deux sujets :

- Développement d'une circularité des produits et d'une consommation responsable : les enjeux en matière de transition écologique et de préservation des ressources planétaires ont rendu incontournable le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Ce changement de paradigme est notamment porté par de nouvelles obligations issues de réglementations européennes ou nationales. En pratique, leur application peut soulever des difficultés et questionnements pour chacun des acteurs de la chaîne de valeur (fabricants, distributeurs, prestataires de services, acteurs du recyclage ou du réemploi...) et



Виталий Соболев – AdobeStock

pour les autorités de surveillance du marché. Le Cos étudie les possibles initiatives pour faciliter la mise en œuvre de ces obligations via des normes volontaires. Il promeut la notion de conception universelle, qui vise au développement de produits ou de services accessibles à tous, y compris aux publics ayant des besoins spécifiques. De plus, le Cos veille activement sur toutes les questions relatives à la disponibilité, la traçabilité et la sincérité des informations délivrées au consommateur (exemple : cyclescore de la filière vélo, projet Durhabi de la filière mode et luxe). Dans cette perspective, le thème du *made in France* pourrait revenir dans le jeu, avec l'opportunité d'engager une démarche collective sur l'indication et le marquage de l'origine des produits (non alimentaires). Enfin, la question de la dématérialisation des informations relatives aux produits et aux services (notices d'utilisation...) commence aussi à émerger.

- Valorisation de l'héritage des GESI et promotion de la pratique sportive : l'accueil de nombreux grands événements sportifs internationaux (GESI) en France, en premier lieu l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, a représenté un formidable accélérateur. Des politiques publiques sont mises en œuvre en matière de développement durable du sport et de sport-santé-bien-être. À travers leur double capacité à capitaliser le meilleur des initiatives ou expérimentations mises en œuvre et à diffuser ces bonnes pratiques partagées à un large public, les normes volontaires constituent une forme d'héritage immatériel et méthodologique des Jeux de Paris 2024.

Un Livre blanc du Cos, publié en octobre 2024, le met en lumière et formule des propositions pour aller plus loin, dans la perspective des futurs GESI accueillis en France, mais aussi pour disséminer ces bonnes pratiques dans le quotidien, à commencer par la promotion de l'activité physique et sportive, érigée en grande cause nationale en 2024. En effet, la normalisation peut faire office de catalyseur d'innovation sociétale (sport en milieu professionnel, éthique et intégrité du sport) et pourrait être mobilisée plus largement encore sur d'autres sujets tels que le sport santé, le parasport ou la mesure de l'impact social du sport. L'aménagement des lieux de pratiques, accessibles au plus grand nombre, leur animation, à travers l'organisation d'événements responsables (Iso 20121), constituent en outre un élément tangible de l'héritage qui en est attendu. Le recours à la normalisation volontaire peut favoriser la diffusion d'équipements sportifs innovants (conception et aménagement des *pumptracks*, installations de vagues pour le surf, pistes de padel, cages de MMA...) et sobres. Ceux-ci doivent nécessairement intégrer aujourd'hui les enjeux de sobriété énergétique, sobriété hydrique, circularité...

Par ailleurs, le Cos se mobilise en tant que de besoin sur d'autres thèmes :

- Développement des mobilités douces et actives : porté par les politiques publiques avec la signature d'un contrat de filière vélo notamment, le champ des mobilités douces et actives constitue un bon exemple de lien intime entre innovation et normalisation volontaire.

Un référentiel dédié (Afnor Spec 2216) a été mis à disposition, de même qu'une norme sur les vélos cargos, une norme européenne sur les engins de déplacement personnel à assistance électrique (trottinettes électriques, gyropodes, gyroroues) ainsi que celles favorisant les activités de pleine nature (parcours de trail, pistes de descente VTT, sentiers de randonnée, vélotourisme).

■ **Tourisme durable** : la France est demeurée la première destination touristique mondiale, en dépit des perturbations de la pandémie de Covid-19. Qualité de l'accueil, sécurité des sites et des visiteurs, soutien à la numérisation sont des enjeux majeurs. Des initiatives

nationales apparaissent pour utiliser la normalisation volontaire comme levier d'action pour tendre vers un tourisme durable et accompagner une relance de l'activité, dans le sillage du plan gouvernemental de reconquête et de transformation du tourisme. La France a initié le développement d'une norme Iso sur les ports propres et actifs en biodiversité. En prolongement d'une démarche initiée à Orléans (Loiret), des travaux ont abouti sur l'accueil et l'expérience des touristes internationaux en France, au premier rang desquels les touristes de République populaire de Chine. Compte tenu de sa position de leader, la France gagnerait à intensifier sa présence

dans les initiatives Iso pilotées par l'Espagne, le Brésil ou la Chine. Enfin, une attention particulière doit être portée à la gestion des flux touristiques sur certains sites (ou surtourisme), qui devient un enjeu essentiel dans la définition d'un tourisme soutenable pour les territoires et destinations.

■ **Loisirs culturels** (cinéma, jeux vidéo, e-sport...) : la normalisation volontaire est à présent bien identifiée par la filière des industries créatives et culturelles, par exemple pour accompagner la structuration de l'e-sport (pratique compétitive du jeu vidéo) ; l'initiative de l'industrie cinématographique, en pleine transformation de ses pratiques pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux, permet de préparer efficacement les conditions opérationnelles nécessaires à une potentielle conditionnalité des aides versées aux professionnels de la production, tout en favorisant leur engagement volontaire en ce sens.

■ **Services liés à la forme et au bien-être** : la normalisation dans les services trouve actuellement des illustrations concrètes dans le domaine de la forme et du bien-être. Les professions liées au bien-être sont très présentes dans des travaux français (spas, soins de beauté, thalassothérapie) ou européens (instituts de beauté, solariums). La France reprend par exemple le pilotage du comité européen dédié aux instituts de beauté (Cen/TC 409) et d'autres demandes sont à l'étude (massages de bien-être, électrostimulation, Pilates).

Pour l'ensemble de ces sujets, le Cos met en œuvre les actions nécessaires ou établit les liens utiles avec les autres Cos. Il porte une attention particulière à la sécurité de tous les consommateurs et à celle des enfants en premier lieu. La sécurité, tout comme la RSE, est un élément intrinsèque de la qualité. Les normes volontaires ainsi développées procurent un avantage concurrentiel et apportent la confiance nécessaire qui amène à l'enchantement des utilisateurs.

### Acteurs à l'initiative

Le Cos s'appuie sur ses différents membres, en premier lieu les représentant(e)s des pouvoirs publics, des associations de consommateurs, mais aussi des organisations professionnelles des différents secteurs représentés en son sein.

Des liens sont également établis avec les filières constituées du Conseil national de l'industrie (mode et luxe) ou autres (sport, vélo, tourisme).

## NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2024

NF Iso 20121	Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle – exigences et recommandations de mise en œuvre
NF Iso 18725	Tourisme et services connexes – ports de plaisance et ports à sec – exigences pour les ports propres et ports propres actifs en biodiversité
Afnor Spec 2308	Production cinématographique, audiovisuelle et publicitaire responsable
NF Iso 5665	Analyse des incidents affectant les consommateurs – exigences et recommandations
NF Iso 6893	Joannerie, bijouterie et métaux précieux – contrôle des lots de petits diamants – terminologie, classification et méthodes d'examen
NF S 52-105	Pistes de ski – fabrication et entretien des matelas pour dispositifs de protection
NF S 72-701	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle pour activités physiques, sportives, éducatives et de loisirs dédiés à la pratique de l'escalade, l'alpinisme, la spéléologie, le canyoning, le parcours acrobatique en hauteur, la via ferrata et les activités utilisant les mêmes techniques et équipements – modalités de contrôle et de suivi
NF EN 17902	Ameublement – circularité – exigences et méthodes d'évaluation pour le démontage/remontage
Série EN Iso 8804-1, 2 et 3	Exigences concernant la formation des plongeurs scientifiques – Partie 1 : plongeurs scientifiques Partie 2 : plongeurs scientifiques confirmés Partie 3 : responsable de projet de plongée scientifique
NF Iso 9523	Chaussures de ski de randonnée pour adultes – zone de contact avec les fixations de skis de randonnée – exigences et méthodes d'essai

À travers leur capacité à capitaliser le meilleur des initiatives et à diffuser les bonnes pratiques, les normes constituent une forme d'héritage immatériel et méthodologique des Jeux de Paris 2024.

**Actions mises en œuvre pour porter le sujet dans les différentes instances européennes et internationales**

Porter une attention particulière au suivi de l'entrée en vigueur fin 2024 du nouveau règlement européen sur la sécurité générale des produits (RSGP), notamment la transition pour les normes citées au JOUE au titre de la directive Sécurité générale des produits (DSGP) remplacée, ainsi qu'aux nouvelles obligations en matière de développement durable et de circularité – règlement Écoconception, directive *Right to repair*, directive *Green claims*, directive *Empowering consumers*, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD), loi Antigasillage pour une économie circulaire (Agec), loi Climat et résilience, loi pour une industrie verte... ; la passerelle entre la Commission européenne et le Cos est établie sur le sujet de la transition entre les deux textes.

Poursuivre la veille en matière d'influence française à l'international sur les initiatives nationales étrangères et saisir les opportunités de positionnement au niveau européen (Cen) ou international (Iso) qui se présentent : événementiel, colliers pour chiens, cinéma responsable... En termes d'approche, ces initiatives sont généralement préparées à travers de premiers documents nationaux (sous forme d'Afnor Spec le plus souvent), avant d'être proposées comme base à des normes européennes ou internationales.

Déployer, à partir des solutions identifiées à l'occasion de la rencontre exploratoire organisée par le Cos le 30 mai 2024 sur la circularité des produits et des services, les différentes initiatives souhaitables en matière de produits d'occasion, de produits issus du réemploi et de services liés à la réparation ou au reconditionnement de ces produits.

Mobiliser les acteurs du tourisme à travers l'organisation envisagée d'une rencontre nationale dédiée au tourisme durable, afin que la France revienne en force au sein des démarches en cours à l'Iso, dans le prolongement de l'accueil en France de la réunion annuelle du comité Iso sur le tourisme (Iso/TC 228) en juin 2024.

Assurer la promotion des recommandations du Livre blanc sur l'héritage des GESI, en particulier sur le volet du développement de la pratique sportive pour tous et à tous les âges ainsi que sur celui de l'impact sociétal du sport, avec en ligne de mire l'organisation des prochains GESI en France (dont les JOP d'hiver dans les Alpes françaises en 2030). ●



Angel – AdobeStock

**NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2025**

NF S 52-015	Piscines publiques – sobriété énergétique en conception et en exploitation
Série NF G 30-113-1 et 2	Articles textiles d'habillement – évaluation de la durée de vie – Partie 1 : principes généraux et cadre méthodologique Partie 2 : application aux articles de type tee-shirts
Série NF EN 17860-1, 2 et 3	Cycles utilitaires – partie 1 : vocabulaire Partie 2 : cycles utilitaires légers à deux roues – aspects mécaniques Partie 3 : cycles utilitaires légers à trois roues et plus – aspects mécaniques
Série NF EN 17984-1, 2, 3 et 4	Chiens d'assistance – partie 1 : vocabulaire Partie 2 : bien-être des chiens tout au long de leur vie Partie 3 : compétences des professionnels des chiens d'assistance Partie 4 : prééducation, éducation et tâches
NF EN 15330-5	Sols sportifs – sols sportifs en gazon synthétique et en textile – partie 5 : spécification des matériaux de remplissage
NF S 52-912	Masque de randonnée aquatique
NF EN 71-19	Sécurité des jouets – partie 19 : migration du bisphénol A depuis les matériaux-jouets
NF EN 13200-10	Installations pour spectateurs – partie 10 : calcul de la jauge de sécurité en cas d'urgence
NF P 90-400	Systèmes hypoxiques – sport et bien-être – lignes directrices pour l'installation, l'exploitation et l'utilisation des équipements
NF Iso 25253-1	Chaussures – substances critiques potentiellement présentes dans les chaussures et leurs composants – substances per et polyfluoroalkyles (PFAS) – partie 1 : détermination des composés non volatils par extraction au solvant et chromatographie en phase liquide